



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION SUR
LA ROUTE DU PETIT BOIS**

N° 2023-44

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « Spie CityNetworks, 33 Avenue du Docteur Georges Levy, 69200 VENISSIEUX Cédex » en date du 5 juin 2023 pour lui permettre de réaliser les travaux de déploiement de la fibre optique sur la Route du Petit Bois aux numéros de voirie n° 77 et n° 612 ;

Considérant qu'il convient de règlementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1 :

Durant la période comprise entre le 16 juin 2023 au 23 juin 2023 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route du Petit Bois comme suit :

- Au numéro 77 de la Route du Petit Bois : circulation alternée depuis le carrefour de la RD 1212 jusqu'au carrefour formé par le Chemin des Retornes ;
- Au numéro 612 de la Route du Petit Bois : circulation alternée entre le numéro de voirie n° 560 et le numéro de voirie n° 684 ;

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 :

La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société SPIE CITYNETWORKS de part et d'autre des voies concernées.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « SPIE CITYNETWORKS ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à la société « SPIE CITYNETWORKS », les services techniques de la commune, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 6 juin 2023

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 07/06/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 07/06/2023



Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : BP 130 - 74120 MEGÈVE - Téléphone 04 50 21 23 12 - Télécopie 04 50 58 74 93
Services Techniques : 775 Route d'Etraz - 74120 DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 93 00 91 - Télécopie 04 50 34 58 79
E-mail : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr